

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2023
Convocation du 20 juin 2023

N° 2023_06_038

Objet : Culture - Soutien 2023 aux évènements culturels et sportifs structurants et conventions de partenariat

Le 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS salle de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON

Absents excusés : Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Pouvoirs : Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre : pour : 39 abstention :

Le président expose aux conseillers que dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes soutient les évènements artistiques, culturels et sportifs d'intérêts d'envergure dont l'attractivité dépasse le territoire communautaire, et attire les participants au niveau départemental et régional. En outre il est obligatoire que les associations porteuses de ces évènements fassent l'objet d'un conventionnement avec le Département de l'Ardèche et/ou la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un règlement et un nouveau dossier de dépôt des demandes ont été travaillés et une convention de partenariat sera signée afin de formaliser les attendus des deux parties, d'enrichir le partenariat et de valoriser l'image de la collectivité.

Après examen des demandes 2023 par la Commission Culture, Sport et Patrimoine il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Labeaume en Musique :	15 000 €
- Vivante Ardèche :	5 700 €
- Vallon Plein Air - Marathon des Gorges :	7 600 €
- Raid Nature du Pont d'Arc :	7 600 €
- Association Festiv'Aluna :	10 000 €
- International de Pétanque :	7 600 €

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Madame la déléguée et après délibéré,
 A l'unanimité des membres présents et représentés,

SLOW

Décide de verser pour 2023 les subventions aux associations porteuses d'évènements artistiques, culturels et sportifs d'intérêts communautaires suivantes :

- | | |
|--|----------|
| - Labeaume en Musique : | 15 000 € |
| - Vivante Ardèche : | 5 700 € |
| - Vallon Plein Air - Marathon des Gorges | 7 600 € |
| - Raid Nature du Pont d'Arc : | 7 600 € |
| - Association Festiv'Aluna : | 10 000 € |
| - International de Pétanque : | 7 600 € |

Pour un montant total de 53 500 € ;

Valide la révision des modalités de versement de cette aide et la mise en place d'un règlement plus exigeant ainsi que le conventionnement avec l'ensemble des associations porteuses des évènements structurants accompagnés financièrement.

Dit que les crédits nécessaires figurent au budget 2023.

Autorise le président à signer les conventions de partenariat

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON